

L'an deux mil vingt le seize décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 7 décembre 2020, se sont réunis à la salle polyvalente d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, POJOLAT Romain, GERARD Francine, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : JACOB Claude

Délibération n° 5 : Révision des tarifs des concessions funéraires.

Le Maire constate que les tarifs des concessions funéraires n'ont pas été réévalués depuis 2005. A la suite d'une enquête menée auprès de communes de même taille qu'Antoingt, il propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- concession simple - trentenaire : 125 €
- concession double – trentenaire : 250 €
- concession simple – cinquantenaire : 200 €
- concession double – cinquantenaire : 400 €
- concession case columbarium ou cave-urne – trentenaire : 300 €
- concession case columbarium ou cave-urne – cinquantenaire : 400 €

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (9 pour et 2 abstentions), le Conseil Municipal approuve les propositions du maire concernant les tarifs des concessions funéraires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel GONTHIER

